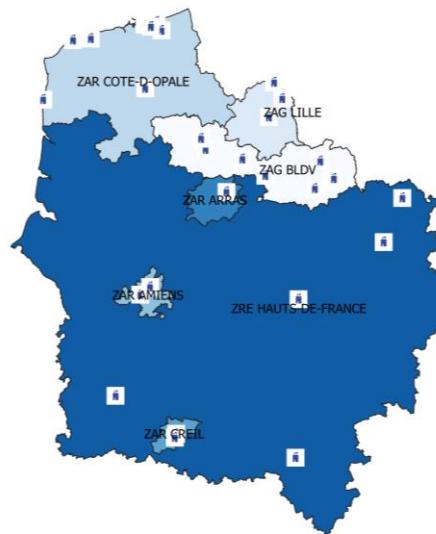


# Surveillance du NO<sub>2</sub> en zone régionale des Hauts de France

Le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air pour la région des Hauts de France établi en 2017 s'est basé entre autres sur les mesures existantes effectuées en stations fixes au cours des années 2011 à 2016. Les concentrations en NO<sub>2</sub> ont nettement baissé depuis, ce qui peut modifier le régime de surveillance et surtout le nombre de points de mesure nécessaires. Cette note précise la situation de la zone régionale vis-à-vis du nombre de points de mesure et demande de ramener le besoin de 6 à 3 points de mesure sur cette zone.

## Le zonage de la région

La région des Hauts de France comporte 7 zones de surveillance (voir carte ci-contre). Dans chacune de ces zones, la surveillance du dioxyde d'azote est effectuée par stations fixes. En effet, la situation relevée lors de l'élaboration du PRSQA en 2017 sur la période 2011-2015 situait les concentrations moyennes annuelles entre le seuil d'évaluation inférieur (26 µg/m<sup>3</sup>) et le seuil d'évaluation supérieur (32 µg/m<sup>3</sup>) pour au moins 3 des 5 années de la période. La Zone Régionale (en bleu foncé sur la carte) comportait une station sous influence du trafic routier qui présentait des moyennes supérieures au seuil d'évaluation supérieur pour au moins 3 des 5 années de la période. Ceci a pour conséquence de nécessiter 6 points de mesure sur la zone.



Zonage des Hauts de France et points de mesure de NO<sub>2</sub> en 2021

## La surveillance du NO<sub>2</sub> dans la ZAS régionale

### L'historique de surveillance du NO<sub>2</sub> depuis 2011

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des concentrations annuelles (µg/m<sup>3</sup>) en NO<sub>2</sub> des stations couvrant la zone régionale depuis 2011.

Station	Maubeuge	Cartignies	St Quentin Roth	Beauvais	Neuilly St Front	St Quentin P. Bert
N° ISO	06007	06133	18042	18089	18057	18008
Typologie	urbaine	rurale	urbaine	trafic	rurale	périurbaine
2011	20		25	<b>38</b>		15
2012	21		23	<b>35</b>		17
2013	20		23	<b>34</b>		15
2014	16		22	<b>34</b>		14
2015	18		22	<b>32</b>		14

2016	16		20	31		fermée
2017	16		20	30		
2018	14	8	20	28		
2019	13	6	18	28		
2020	11	5	13	22	création	

L'évaluation sur la période 2011-2015 a été effectuée avec les stations de Maubeuge, Beauvais et les 2 stations de St Quentin (Roth et P. Bert). La station de Beauvais sous influence du trafic présentait des moyennes annuelles supérieures à  $32 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , seuil d'évaluation supérieur de la valeur limite annuelle. Dans ce cas, l'annexe V de la directive 2008/50/CE indique qu'il est nécessaire d'avoir **6 points de mesure** pour cette zone qui a une population de 2,244 Millions d'habitants. Cela demandait l'ouverture de 2 points de mesure supplémentaires. C'est ce qui a été inscrit dans le PRSQA 2017-2021.

## La surveillance du NO<sub>2</sub> 2017-2020

En 2017, un point de mesure a été ouvert sur la station rurale de Cartignies alors que la station de St Quentin Paul Bert fermait. A partir de 2016, la concentration annuelle mesurée sur la station trafic de Beauvais passait sous le seuil d'évaluation supérieur et cette situation perdure depuis. L'ensemble des points de mesure de la zone présente donc des concentrations comprises entre le SEI et le SES pour une durée de plus de 3 ans. D'autre part, le seuil pour la valeur limite horaire ( $140 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à ne pas dépasser plus de 18 fois par an) est respecté sur toutes les stations. Dans ce cas, l'annexe V de la directive demande un nombre minimal de 3 stations fixes. Cette condition est remplie, **la zone étant surveillée par 5 stations fixes** suite à l'ouverture de la station rurale à Neuilly Saint Front dans le Sud de l'Aisne en 2021.

## Mise à niveau du régime de surveillance

Le PRSQA 2017-2021 arrive à échéance fin 2021. Le nombre de stations initialement prévu pour la zone régionale ne sera pas atteint en fin d'année. Parallèlement, la prochaine évaluation établirait que le seuil d'évaluation supérieur n'a pas été dépassé depuis plus de 3 ans, autorisant ainsi de n'avoir que 3 stations de surveillance pour cette zone.

**Avec 5 stations fixes opérationnelles en 2021 sur la zone régionale, la réglementation est respectée par rapport à la situation des dernières années. La concentration ambiante en NO<sub>2</sub> à Beauvais a fortement diminué en 5 ans et nous estimons très peu probable qu'une forte augmentation ait lieu dans les prochaines années.**

**Compte tenu du calendrier (échéance proche du PRSQA en cours et prochaine évaluation préliminaire), Atmo Hauts-de-France ne souhaite pas poursuivre les démarches d'implantation d'une 6<sup>ème</sup> station fixe de surveillance et anticiper la stratégie de surveillance réglementaire à venir en maintenant les 5 points de surveillance fixes actuels en zone régionale.**